



Accès à la hors classe

Pour un combat syndical loyal et collectif

Alors que le SNUipp-FSU 63 au niveau local comme au niveau national, multiplie les actions depuis des mois pour que la hors classe soit accessible à tous, avec plus de justice, plus d'équité, avec la reconnaissance de l'ensemble de la carrière, la révision des appréciations qui conditionnent la revalorisation des carrières, un syndicat, le SE-UNSA s'arroge une victoire qui n'est même pas actée par une quelconque commission paritaire !

Ce procédé est déloyal.

D'ailleurs, comment l'UNSA peut-il se targuer de communiquer aux collègues des données du tableau d'avancement alors que l'administration n'a adressé à ce jour aucun document aux organisations syndicales et alors que la question des promotions ne sera abordée que lors de la CAPD du 4 juillet prochain ?

Ceux-là même qui étaient vent debout pour que les CAPD soient préservées, pour qu'elles restent incontournables, pour assurer l'équité de traitement et la transparence des décisions concernant les carrières, n'attendent pas la réunion de la commission pour faire des annonces qui, à ce jour ne sont même pas officialisées par l'administration.

Le nombre de sièges acquis aux élections professionnelles n'autorise pas la malhonnêteté ! Il y va de l'éthique syndicale.

Et ce n'est pas la première fois que l'UNSA fait cavalier seul et se fait prendre la main dans le pot de confiture [pour mensonge et déloyauté](#) ! Déjà en juin 2018, outrepassant les instances paritaires, l'UNSA avait tenté de négocier en catimini des ajustements de carte scolaire ce qui avait occasionné une mise au point du SNUipp-FSU 63 et de SUD Education. L'UNSA aurait-il anticipé la prochaine disparition des commissions administratives paritaires ?

Oui ! Les choses évoluent et un progrès est possible ! Mais elles le sont grâce à l'intervention de tous ceux qui œuvrent pour une amélioration des avancées du PPCR même si elles restent encore insuffisantes et même si le gouvernement libéral tente de les remettre en cause !

Quelques rappels des faits de ces derniers mois...

Au mois de juin 2018 les organisations syndicales SNUipp-FSU 63, Sud Education et SE-UNSA ont voté contre le tableau d'avancement à la hors classe pour exprimer leur désaccord quant aux règles d'avancement.

Au mois de septembre, le SNUipp-FSU 63 apporte son aide aux collègues qui sollicitent un recours quant à l'appréciation de leur valeur professionnelle, et les accompagne lors de leur entretien avec leur IEN et avec l'Inspecteur d'académie.

Lors des CAPD du 11 octobre 2018, du 1er février et du 11 avril 2019, les élues du SNUipp-FSU 63 interviennent et remettent en cause les modes d'avancement. Elles demandent la prise en compte de l'AGS sur l'ensemble de la carrière des instituteurs.

Le 21 Mai 2019, le SNUipp a accompagné 4 collègues, en audience à l'Inspection académique, afin que leur carrière d'institutrice soit prise en compte. Si l'accueil a été bienveillant et compréhensif de la part de l'IEN adjoint et de la DRH, l'attente d'une nouvelle circulaire, le blocage au niveau du ministère ont été avancés comme éléments ne permettant pas d'apporter de nouvelles réponses.

Les élus du SNUipp-FSU 63 n'ont cessé de recenser les avancées que d'autres départements ont pu obtenir et un courrier exposant ces évolutions a été communiqué à l'administration. En effet, les départements 60, 83, 06, 57, 54 et certainement d'autres ont pu prendre en compte l'AGS complète instituteur + PE en mettant l'AGS comme premier discriminant, et certains recours ont été révisés positivement.

D'autre part, si l'on peut se réjouir de l'augmentation du nombre de promus, nous le devons aux interventions intersyndicales au Ministère ainsi qu'à la signature de PPCR et non au seul SE-UNSA et encore moins à sa section locale.

Si l'administration a communiqué des documents au SE-UNSA, nous regrettons qu'elle ne l'ait pas fait à l'ensemble des organisations syndicales. S'il y a eu connivence entre l'UNSA et l'administration, nous ne pouvons que déplorer la démarche et exprimer notre désapprobation. Ces informations précieuses nous concernent tous. Les audiences sont des outils de dialogue social qui permettent parfois d'avancer mais elles ne peuvent constituer un lieu de décision qui contourne les prérogatives des CAPD.

Le SNUipp-FSU, n'avait pas communiqué à ce jour afin de donner tout son poids à cette instance importante afin de permettre aux délégués du personnel élus, de jouer pleinement leur rôle : défense de la profession, propositions de règles équitables, contrôle du traitement des dossiers des collègues.

Les modalités d'accès à la hors classe ont soulevé inquiétude, incompréhension et sentiment d'injustice. L'unité syndicale doit continuer à prendre à bras le corps ce combat pour l'amélioration des carrières de l'ensemble des collègues. Fidèle à ses engagements, Le SNUipp-FSU entend bien continuer à prendre toute sa place pour que le professionnalisme des enseignants soit reconnu et revalorisé.

Face à l'intransigeance et à l'autoritarisme du pouvoir actuel, le combat syndical doit reposer prioritairement sur des actions collectives et non pas isolées. Les démarches individuelles ne peuvent conduire qu'à de petits arrangements qui ne peuvent que troubler la profession et nuire à l'unité d'action.



Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et des professeurs de collège
Section du Puy-de-Dôme

Maison du Peuple, 29 rue Gabriel Péri, 63000 CLERMONT-FERRAND
Tél 04.73.31.43.72 & 09.63.28.56.75 # snu63@snuipp.fr